

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue de la Douane,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 17 novembre 2025 et jusqu'à la fin des travaux, des travaux pour raccordement ENIDIS dans la rue de la Douane vont être effectués, le stationnement au droit du chantier est interdit.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations pour travaux par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 22 octobre 2025

LOCMIQUELIC, le 10 octobre 2025

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

